



pour chaque enfant

ÉVALUATION CONJOINTE DU PROGRAMME MONDIAL UNFPA-UNICEF VISANT À ACCÉLÉRER LA LUTTE CONTRE LE MARIAGE D'ENFANTS

Résumé d'évaluation — Phase I

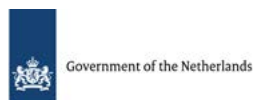




Photo : © UNICEF/
UN0276237/Boro

POINTS ESSENTIELS

Le Programme mondial visant à accélérer la lutte contre le mariage d'enfants (Global Programme to Accelerate Action to End Child Marriage, ou GPECM) trouve son fondement et sa justification dans la reconnaissance généralisée que cette pratique enfreint les droits des enfants et altère leur bien-être.

Le Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA) et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) ont tous deux joué un rôle essentiel dans la poursuite de la lutte contre le mariage d'enfants en mettant la question à l'ordre du jour sur le plan mondial/régional et national, en intervenant au niveau des politiques nationales, en fournissant un appui législatif, et en faisant preuve d'innovation au sein des communautés.

- Le programme est en bonne voie de produire les résultats attendus, si l'on en croit les signes provenant du suivi des données agrégées qui indiquent que, dans la plupart des domaines, le programme prend de l'envergure et que la dynamique lancée est en train de s'accélérer. Le programme a dépassé ses objectifs, et dans les 12 pays concernés, des millions de personnes ont bénéficié d'interventions visant à mettre fin au mariage d'enfants.
- Année après année, le programme a permis d'améliorer l'accès des jeunes filles aux services de santé et de protection et, globalement, d'atteindre les objectifs dans ce domaine.
- À travers la sensibilisation, l'institutionnalisation, la consolidation des systèmes nationaux et internationaux, le développement des capacités et la mobilisation de financements complémentaires, le programme a encouragé la durabilité.
- En regroupant les capacités de l'UNFPA et de l'UNICEF, le programme a joué un rôle déterminant dans la mise en œuvre de l'approche multisectorielle nécessaire pour gérer un ensemble complexe de questions connexes qui font que le mariage d'enfants est une réalité.
- Les premiers enseignements tirés révèlent que pour optimiser l'impact du programme, il faut cibler les garçons, en tant que bénéficiaires et moteurs de changement ; des efforts supplémentaires sont requis pour venir en aide aux populations les plus vulnérables ; et, point important, la génération de données plus fiables et opportunes et une meilleure gestion des connaissances sont nécessaires pour éclairer l'élaboration des futurs programmes.



Photo : © UNICEF/UN0278283/Mersha

LE CONTEXTE

Cette évaluation avait pour but d'analyser les progrès au regard des résultats attendus, la pérennité des interventions, ainsi que l'efficience et l'efficacité du GPECM en vue d'en concevoir la seconde phase en se fondant sur les premiers enseignements en matière de gestion et de mise en place conjointes d'un programme.

Le mariage d'enfants est défini comme un mariage dans lequel l'un des époux, ou les deux, est âgé de moins de 18 ans. Bien qu'il s'agisse d'un phénomène mondial, le mariage d'enfants est motivé par un mélange complexe de facteurs locaux liés aux valeurs et normes sociales, aux croyances et pratiques culturelles et religieuses, ainsi qu'à des influences de nature économique, politique et communautaire.

Le mariage d'enfants constitue une grave violation des droits de la personne qui prive les filles (et les garçons) de leurs droits à la santé, la sécurité et l'éducation. Les répercussions du mariage d'enfants sur les intéressés sont profondes et lourdes de conséquences. Les jeunes filles données en mariage ont souvent des possibilités économiques restreintes et sont donc moins susceptibles de poursuivre leurs études. Le risque qu'elles

soient victimes de violences domestiques est élevé et elles sont particulièrement désavantagées quand il s'agit de négocier des pratiques sexuelles sûres, de faire des choix éclairés et de prétendre à l'égalité des chances. De plus, les épouses mineures sont plus susceptibles de devenir enceintes avant que leur corps n'ait atteint sa maturité, ce qui aggrave le risque de complications liées à la grossesse, ainsi que le taux de mortalité et de morbidité maternelles et infantiles.

Durant les cinq dernières années, les États Membres des Nations Unies ont voté une série de résolutions soulignant la menace que représente le mariage d'enfants pour l'accomplissement universel des droits de la personne. Qui plus est, les objectifs de développement durable prévoient un engagement mondial pour mettre fin au mariage d'enfants d'ici à 2030.



Photo : © UNICEF/UN0297689/Adriko

LE GPECM

Ce document résume les pratiques exemplaires, les progrès et les principaux enseignements tirés de l'évaluation conjointe du GPECM. L'UNFPA et l'UNICEF sont conjointement responsables de la gestion du programme et de sa mise en œuvre, l'UNICEF assumant le rôle d'agence chef de file.

Mettre fin au mariage d'enfants est une priorité au cœur des plans stratégiques de l'UNFPA et de l'UNICEF. Le GPECM a été élaboré pour mettre à profit la complémentarité des efforts de chacune des agences en faveur de l'éradication de cette pratique. Le programme a été mis en œuvre dans 12 pays et quatre régions en ayant recours à des stratégies diverses et en collaborant avec de multiples partenaires à l'échelle nationale, régionale et mondiale.

L'objectif stratégique du GPECM est d'accélérer la lutte contre le mariage d'enfants en accroissant l'investissement et l'aide en faveur des jeunes filles, mariées ou non, et en démontrant l'impact bénéfique de ces mesures ; en mobilisant des acteurs déterminants, comme les jeunes gens, pour amorcer le changement et promouvoir l'adoption de normes de genre positives ; en intensifiant le soutien politique, la mobilisation des ressources, l'élaboration de politiques et cadres de travail favorables, et en enrichissant l'ensemble de données et de faits probants.

RÉFLEXIONS

SUR LES CONSTATATIONS ET CONCLUSIONS

PERTINENCE

Durant ces trois dernières années, le GPECM s'est mobilisé face à l'importance croissante accordée à la question du mariage d'enfants, et occupe une place centrale au sein du mouvement mondial pour bannir cette pratique. Le programme est bien accueilli par les parties prenantes à tous les niveaux, et sa contribution exceptionnelle à l'établissement de cadres normatifs et à la collaboration multisectorielle est appréciée.

.....

ADAPTATION EN FONCTION DU GENRE

Le GPECM se fonde sur une approche ciblée sur le genre et se concentre sur les adolescentes. En général, les parties prenantes considèrent la mobilisation active des hommes et des garçons comme une priorité stratégique pour renverser les normes patriarcales qui sous-tendent la pratique du mariage d'enfants, mais l'implication des adolescents n'a pas été systématique et devrait être incorporée de façon plus globale dans la programmation future.

.....

GROUPES VULNÉRABLES

Du point de vue des droits de la personne comme de l'efficacité, il est essentiel pour le GPECM d'atteindre les groupes les plus vulnérables, en raison de la relation entre position de faiblesse et mariage d'enfants. En dépit des efforts pour venir en aide aux plus vulnérables, dans bien des cas les interventions n'ont pas encore atteint les régions les plus éloignées. C'est donc une question qui doit être prise en considération dans la conception des programmes à l'échelle nationale.

.....

SUIVI DU CHANGEMENT

Alors que le GPECM semble commencer à prendre de l'ampleur, l'interaction entre les différents résultats du programme doit être prise en compte pour garantir que les exigences croissantes sont satisfaites avec des possibilités et des services de qualité suffisante. Le suivi d'indicateurs plus précis a commencé, mais la disponibilité des données et leur fiabilité à travers les pays, en particulier en ce qui a trait aux mesures qualitatives, demeurent problématiques et exigeront une attention soutenue durant le déroulement du programme.

.....

PROGRÈS DU SOUTIEN AUX JEUNES FILLES ET AUX COMMUNAUTÉS

Le GPECM a été bien conçu pour encourager le processus de changement et les résultats du programme sont en voie d'être atteints. On distingue trois domaines dans lesquels des progrès ont été réalisés en faveur des bénéficiaires et des communautés :

- Mi-2018, le programme avait atteint près de 5,5 millions de jeunes filles, ce qui dépasse largement l'objectif de 2,5 millions d'ici à la fin de 2019.
- Le programme a été substantiellement intensifié au niveau communautaire et semble prendre de l'envergure, car des informations relatives au mariage d'enfants ont été diffusées auprès d'environ 11,5 millions de personnes durant le premier semestre 2018 (beaucoup plus qu'en 2016 et 2017 réunis).
- Depuis qu'il existe, chaque année, le programme a revu en hausse les objectifs en matière d'accès des jeunes filles aux services de santé et de protection et, chaque année, il a globalement dépassé ses objectifs annuels. Les données de mi-2018 révèlent que, globalement, le nombre de personnes bénéficiant du programme est six fois plus important que celui initialement ciblé, ce qui permet de penser que les interventions sont en cours d'accélération. En 2018, les activités du programme en faveur de l'éducation des filles ont été étendues pour aider 8000 écoles à améliorer la qualité de l'enseignement, et ce, au cours des six premiers mois de l'année.

AIDE À L'ÉTABLISSEMENT DE NORMES

L'UNFPA et l'UNICEF ont collaboré aux plus hauts niveaux pour aider les gouvernements à élaborer des plans nationaux et infranationaux en vue d'abolir le mariage d'enfants et de soutenir les mécanismes de coordination. C'est un rôle particulièrement adapté à l'UNFPA et l'UNICEF, et leur action est essentielle pour garantir que la mobilisation contre le mariage d'enfants se poursuive. Neuf pays ont élaboré des plans d'action, et cinq d'entre eux y ont alloué des ressources gouvernementales. Afin de continuer à encourager la durabilité et de soutenir la mise en œuvre des politiques et des plans dans les prochaines années du GPECM, il faut plaider en faveur d'investissements gouvernementaux plus importants, de l'évaluation des stratégies d'établissement des coûts, et du suivi des allocations budgétaires et des résultats. Durant la phase suivante, l'UNFPA et l'UNICEF doivent aussi continuer à se concentrer sur la consolidation des cadres juridique et législatif étayant les droits des adolescents.

ENSEIGNEMENTS ET FAITS PROBANTS EN VUE DE L'ÉLARGISSEMENT DU PROGRAMME

Les investissements du GPECM dans la recherche et la production de données ont permis de constituer une base de données probantes plus solide pour abolir le mariage d'enfants, mais, à ce jour, le suivi n'a pas fourni d'indications quant à la qualité et l'utilité des données générées. Les interventions menées dans le cadre du programme laissent présager la création de modèles évolutifs, dont certains sont déjà en train d'être reproduits, mais les bureaux de pays continuent à faire des ajustements et à recueillir des données probantes sur leurs effets. Les efforts pour mesurer et documenter les résultats et pour traduire les expériences en démarches chiffrées pouvant être transposées à plus grande échelle ont été insuffisants.

.....

PROGRAMMATION CONJOINTE

Compte tenu de la complexité des questions concernant le mariage d'enfants, une approche multisectorielle semble être la manière la plus efficace et efficiente de limiter l'exposition des jeunes filles à un tel risque et à d'autres pratiques néfastes. À travers le GPECM, le travail conjoint de l'UNFPA et de l'UNICEF a permis d'enrichir substantiellement la collaboration complémentaire entre secteurs sur le mariage d'enfants, à tous les niveaux de fonctionnement. La première phase du programme a été une période de développement axée sur la conception de structures de gestion efficace ; néanmoins, des variations au niveau de la cohérence entre pays ainsi qu'entre différents niveaux de fonctionnement persistent. La mise en œuvre commune sur le plan infranational demeure une priorité essentielle et un défi pour l'avenir. Pour garantir la compréhension mutuelle et l'application rigoureuse des critères de convergence au sein du programme, ceux-ci devront être mieux définis et orientés durant la prochaine phase.

.....



« LE MARIAGE, C'EST LA DÉCISION D'UNE FILLE ET D'UN GARÇON. AVANT, C'ÉTAIT ARRANGÉ (...). [AUJOURD'HUI,] LES FILLES PEUVENT EXPLIQUER (...) QU'ELLES VEULENT FINIR LEURS ÉTUDES ET SE MARIER QUAND ELLES POURRONT SUBVENIR À LEURS BESOINS. »

Adolescente au Népal à propos de l'impact du Programme mondial

CONCLUSION

Photo : © UNICEF/UN0302727/Panday

Toutes les parties estiment que le leadership du GPECM est crucial pour accélérer l'abolition du mariage d'enfants. Grâce à ses interventions durant les trois dernières années, le programme a réussi à susciter un véritable élan et un grand nombre d'enseignements ont été tirés pour la conception de la phase suivante.

La complémentarité des capacités de l'UNFPA et de l'UNICEF favorise la convergence, dans le cadre d'une approche multisectorielle vitale pour résoudre la difficile question du mariage d'enfants. La présente évaluation formule huit recommandations stratégiques, à savoir : se servir du leadership du GPECM pour établir des normes ; faire évoluer le cadre mondial vers un cadre contextualisé en fonction du pays ; consolider et renforcer l'ensemble de données probantes et la gestion des connaissances ; définir les notions de « conjonction », de convergence et de complémentarité et assurer un suivi ; renforcer et contextualiser les systèmes de suivi et de présentation de rapports ; investir davantage dans les ressources humaines ; consolider la conception du programme ; et trouver des fonds ou structurer le programme en fonction des ressources disponibles.